



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2026-1431-39A

DE MODIFICATION DE ZONAGE VISANT À REMPLACER L'USAGE PUBLIC D'UNE PARTIE DU
PARC GILLES VILLENEUVE PAR UN USAGE RÉSIDENTIEL

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly

Article 1

Le plan de zonage du règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly est modifié de la manière suivante:

- a) par l'agrandissement de la zone R-037 (résidentielle) à même la zone P-019 (publique) ainsi réduite.

La délimitation des zones modifiées est contenue aux plans portant le numéro MZ-2026-1431-39B, préparé par Nicolas Jehannin, datés du 17 avril 2026, et faisant partie du présent règlement sous la cote « Annexe A ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

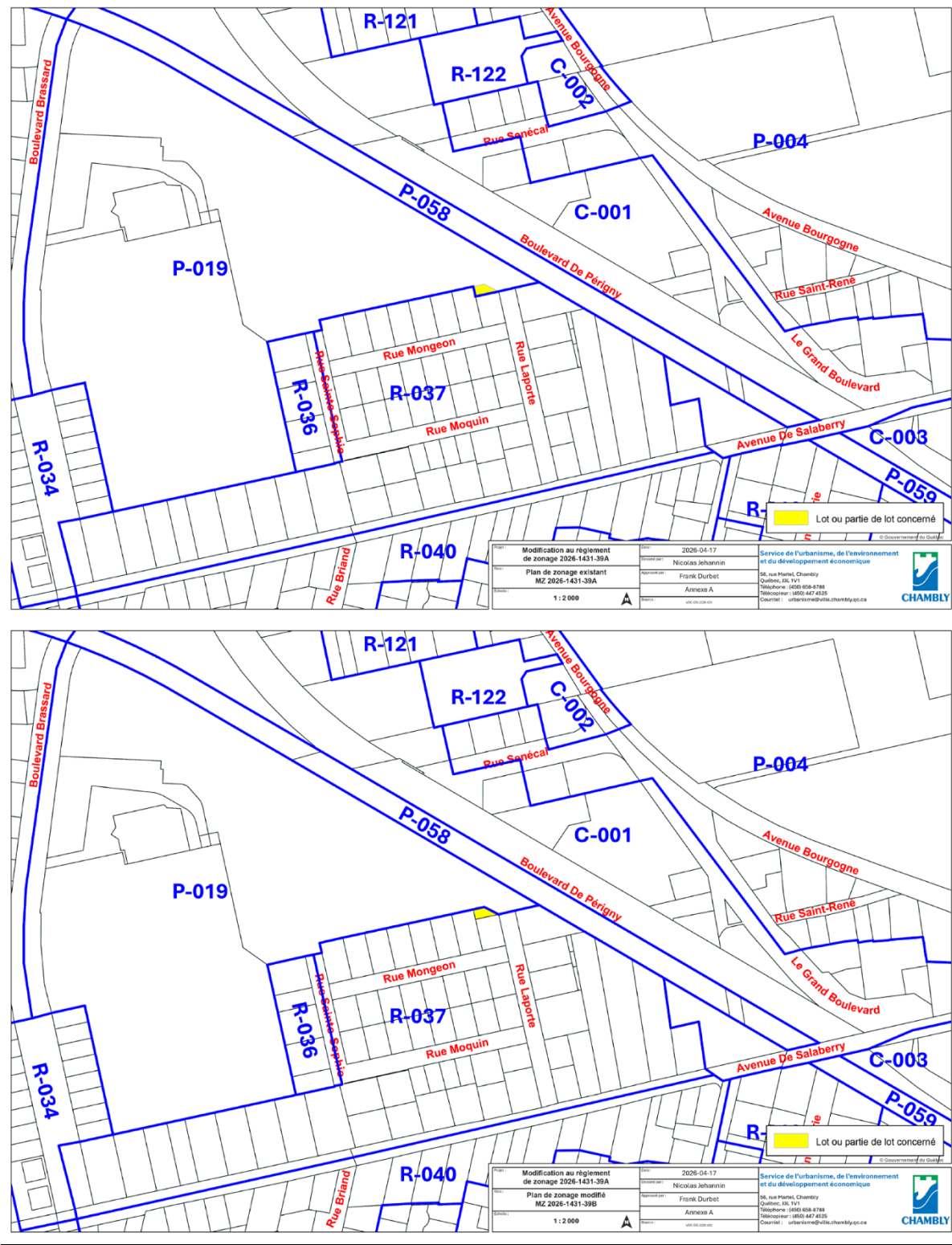
Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE

ANNEXE A



INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2026-1431-39A DE MODIFICATION DE ZONAGE VISANT
À REMPLACER L’USAGE PUBLIC D’UNE PARTIE DU PARC GILLES VILLENEUVE PAR UN
USAGE RÉSIDENTIEL

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	2 juin 2026
Adoption du premier projet de règlement :	2 juin 2026
Avis public consultation :	3 juin 2026
Assemblée publique de consultation :	11 juin 2026
Adoption du second projet :	7 juillet 2026
Avis public demande référendaire :	8 juillet 2026
Adoption finale :	18 août 2026
Approbation de la MRC le :	24 septembre 2026
Publié conformément à la Loi le :	

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE